

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Affiliée à la Fédération Internationale de Boules



Copie à

adresse 63 rue Anatole France 69100 Villeurbanne

téléphone 04 78 52 22 22

internet www.ffsb.fr

email daf@ffboules.fr

numéro SIRET 779 825 744 00039

code NAF **9312 Z**

Hubert CHANEL

Président délégué de la F.F.S.B Responsable du Pôle Sportif

à

MM. les présidents de LBR Mmes, MM. les présidents de CBD

Réf: HC/XM/163

Objet: Catégorisation féminine

Villeurbanne, le 18 juillet 2023

Mesdames, Messieurs,

Un classement de catégorisation féminine vous a été adressé le 5 juillet dernier, puis un mail vous est parvenu le 12 juillet pour signaler que ce classement n'était pas tout à fait conforme à notre réglementation sportive.

Le classement F2 était correct puisque pour l'accession ou le maintien, seuls les points pris dans les compétitions féminines ont bien été pris en compte.

En revanche, le classement F3 censé prendre en compte tous les points aussi bien pour l'accession ou le maintien dans la division ne totalisait que les points féminins.

Nous avons échangé avec la société informatique pour remédier à cette anomalie, mais il s'avère que les modifications à effectuer sont plus lourdes que prévu tant sur le plan technique qu'économique, notamment du fait de conflits de paramétrages à gérer pour les F3 qui se maintiennent avec les points pris dans les concours féminins et masculins et qui accèdent à la division supérieure avec uniquement les points féminins.

Il a donc été décidé de ne pas relancer de classement de catégorisation féminine et la version diffusée le 5 juillet s'appliquera.

Néanmoins, nous vous laissons le soin de corriger les incohérences que vous pourriez constatées, en particulier concernant des licenciées classées F4 qui ont engrangé un grand nombre de points dans les concours masculins mais moins de 10 points dans les compétitions féminines. Un reclassement en F3 est alors recommandé.

Je reste bien entendu à votre disposition si vous rencontrez la moindre difficulté et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

Pour Hubert CHANEL La Secrétaire générale,

Marie-Claire BIELLI